



Certificat de capacité mariage

Par **nedromi57**, le **24/03/2010** à **23:14**

Bonjour,rn Ma futre épouse et moi même avons déposé un dossier "certificat capacité mariage" le 25/02/2010 au consulat général de France à Oran.L'agent consulaire après axamen du dossier noud dit que nous être audditionés séparemment moi en France à la mairie de ma commune et elle au consulat d'Oran prochainement.rn Elle nous dit aussi que les bans de mariage seront publiés à la mairie de ma commune et au consulat d'Oran.rn En rentrant d 'algerie , j'ai demandé par email des nouvelles de mon dossier et voila qu'on m'annoce que mon dossier a été traité le 28/02/2010 puis envoyé par valise diplomatique le 07 mars 2010.rn Depuis ce jour plus de nouvelles de mon dossier.A la mairie pas de nouvelles non plus.Ils essaient de m'aider mais aucuns résultats sur mon dossier.rn j'ai écrit par email à l état civil à nantes mais pas de nouvelles pour l'instant.rn Ma situation civile est que je suis veuf depuis 7 mois et ma future conjointe célibataire.rn Ma question est "que faire pour avoir des nouvelles"

Par **amma**, le **13/04/2010** à **10:14**

Bonjour, rn rnJe t'explique mon parcours : rn rnJe suis Française d'origine Algérienne et mon fiancé Algérien résidant en Algérie.rnJ'ai envoyé ma demande de publication des bans à Oran qu'ils ont reçu le 08/03/2010.rnLe 14/03/2010, le Consulat a envoyé mon dossier à ma Mairie qui ont reçurnun courrier pour que je puisse être auditionné.rnJ'ai était auditionné le 06/04/2010.rnL'officier de l'État Civil a émis un avis favorable, la Mairie a envoyé le compte rendu d'audition et demandé à publier les bans.rnLa, il y a la publication des bans à ma mairie depuis le 07 avril 2010.rnPar contre, mon fiancé a rendez vous au Consulat Fin Juin pour son audition.rnLe soucis c'est que je ne sais pas du tout quand on reçoit notre certificat de capacité à mariage.rnJ'espère que mon parcours va t'aider à y voir un peu plus clair.